

Session des 18 & 19 mai 2022

Point 3.4 de l'ordre du jour

Rapporteur : Frédéric Sève

RAPPORT FINANCIER 2021

Clôtures budgétaires

Les comptes sociaux et consolidés sont soumis à l'approbation du Conseil national confédéral, ainsi que l'affectation du résultat 2021.

Le rapport joint est un rapport de gestion sur l'exécution des budgets qui intéressent le CNC ; la charte de la cotisation syndicale prévoit l'utilisation des parts de la cotisation syndicale pour des objets et budgets précis (part de la Confédération, part de la CNAS, parts nationales qui financent l'information CFDT, part de la solidarité syndicale mondiale ainsi que la part du fonds d'organisation syndicalisation). La clôture des budgets 2021, auxquels sont affectées ces parts arrêtées par le BN, est aussi soumise à l'approbation du CNC.

Valeurs exprimées en euros

Confédération Française Démocratique du Travail

SOMMAIRE

1. La clôture 2021 des comptes et des budgets	3
1.1. Rappel sur l'articulation clôture des comptes/clôture des budgets	3
1.2. Un exercice comptable bénéficiaire sur les périmètres social et consolidé	4
2. Les cotisations en 2021	5
2.1. La répartition de la cotisation et le rôle du CNC	5
2.2. Le découpage budgétaire issu de la politique financière confédérale	6
2.3. Les produits de cotisations de l'ensemble des structures et des budgets gérés par la Confédération sont atones en 2021	7
3. La clôture du budget de fonctionnement confédéral	8
3.1. Le déficit du budget de fonctionnement diminue à nouveau en 2021	8
3.2. Les différents postes.....	8
4. La clôture du budget presse	9
4.1. Les principes généraux et résultats 2021.....	9
4.2. Les résultats des titres en 2021	9
4.3. Les faits notables pour les différents titres et activités	10
4.4. Focus sur la part information dédiée au système d'information confédéré, notamment la gestion du référentiel CFDT et des cotisations.....	10
5. La clôture du budget de la CNAS	11
5.1. Le contexte de l'exercice 2021	11
5.2. Les produits et leur répartition par branche	11
5.3. La branche Grève	11
5.4. La branche Juridique	12
5.5. La branche Action / Actions de proximité.....	12
5.6. La branche Services aux adhérents.....	12
5.7. La branche Conseil et expertise.....	12
5.8. La branche Autres actions.....	12
5.8.1. Les dossiers Victimes.....	12
5.8.2. La formation des défenseurs syndicaux	13
5.8.3. Les assurances	13
5.9. Les frais de gestion	13
5.10. La provision des dossiers	13
5.11. Le tableau de résultat 2021	14
6. La clôture du budget de Bierville	15
6.1. Les produits	15
6.2. Les charges.....	16
6.3. Le résultat 2021	16
6.3.1. Résultats comparés de 2015 à 2021	17
7. La clôture du budget solidarité syndicale mondiale	18
7.1. Les produits et les charges	18
8. La clôture du budget du fonds d'organisation	19

1. La clôture 2021 des comptes et des budgets

La crise sanitaire, qui a débuté en mars 2020, s'est poursuivie en 2021 et a modifié les modes d'actions et de travail de la Confédération CFDT. Un accord télétravail a été signé en mars 2021, organisant le travail des salariés des GIE CFDT dans un cadre mixte. Cependant, en comparaison avec 2020, davantage d'activités ont pu se dérouler en présentiel, que ce soient des réunions d'instances comme le Bureau national ou le CNC, ou des événements à la rencontre des travailleurs comme Réponses à emporter.

Cette crise n'a pas remis en cause la continuité de l'activité de la Confédération CFDT qui, comme ses organisations, a adapté ses méthodes aux besoins des travailleurs dans cette période inédite.

Les résultats 2021 des comptes sociaux et consolidés sont bénéficiaires. Ces bons résultats tiennent à la conjugaison de différents facteurs.

La persistance de la crise sanitaire a freiné certaines dépenses d'activités (par exemple, deux CNC ont eu lieu en visioconférence, l'USE a été transformée, les activités internationales et Europe se sont poursuivies mais en distanciel, etc.). C'est conjoncturel. Cependant, certaines habitudes prises dans le cadre de cette crise vont perdurer, notamment le fait de tenir les réunions courtes en distanciel plutôt qu'en se déplaçant.

Le plan d'économies continue de produire des effets (renégociation de contrats, modération de la masse salariale et des charges de fonctionnement). La nécessité de maîtriser les dépenses est présente dans les esprits.

Côté ressources, les financements en provenance de l'AGFPN, dont la principale ressource est assise sur la masse salariale nationale, ont été très supérieurs à nos attentes. Et dans un contexte porteur jusqu'à la fin 2021, la Confédération a procédé à des arbitrages d'actifs permettant de dégager des produits exceptionnels (plus de 8 M €) plus importants que ceux prévus par notre politique financière.

Il ne faut pas conclure que le plan d'économies, adopté par le BN jusqu'à fin 2022, n'a plus lieu d'être, au contraire. Le budget de fonctionnement de la Confédération n'est toujours pas à l'équilibre. Et de nombreux événements sont prévus en 2022 (Congrès, événements en lien avec les échéances électorales, Réponses à emporter, etc.) qui demanderont des moyens importants.

Avec des cotisations qui stagnent, notre financement repose largement sur l'AGFPN qui est une ressource extérieure variable. Les produits de notre patrimoine, une ressource interne, sont aussi fluctuants car dépendants de l'évolution des marchés financiers. Il nous faut donc continuer à maîtriser nos dépenses pour préserver notre autonomie d'action, aujourd'hui et demain.

1.1. Rappel sur l'articulation clôture des comptes/clôture des budgets

La lecture de la clôture des comptes de la Confédération n'est pas un exercice simple. A la différence de la plupart des fédérations ou URI, « l'écosystème » confédéral recouvre ici 13 structures juridiques différentes, actives (une organisation syndicale, des GIE, des associations, des SCI). Le pourquoi et la pertinence de cette structuration doivent être rappelés.

Les GIE CFDT Presse et le GIE Villette permettent de centraliser et de préfinancer, en utilisant les parts de cotisations prévues à cet effet, la production de services (comme par exemple, CFDT Magazine ou Gasel) uniquement destinés aux membres des GIE, qui sont principalement la Confédération, les fédérations, les URI, les unions confédérales et les associations citées plus bas. Cette production de services se fait en conformité avec les règles fiscales spécifiques aux activités des groupements constitués par les organisations syndicales.

Le GIE Belleville emploie la majorité des salariés de cet écosystème dans un souci de protection.

Les associations et SCI permettent de mener des actions spécifiques, au-delà du « métier » syndical de la Confédération (Association de Gestion des Immeubles AGI, Institut Belleville, association Bierville Maison de la CFDT, Société civile Immobilière Loire-Jaurès, etc.) ou d'isoler

la gestion de certaines subventions pour y avoir accès et les justifier (par exemple ISEFOJ pour les conseillers prud'hommes), dans un cadre réglementaire contraint.

La Confédération en tant que telle est divisée en plusieurs établissements comptables internes, par exemple : la CNAS, le SCPVC, Solidarité syndicale mondiale, etc.

Ce sont donc, à la clôture, **les comptes sociaux** (la Confédération avec toutes ses entités comptables internes comme la CNAS, le SCPVC etc.) et **les comptes consolidés** (la Confédération et les structures juridiques distinctes de la Confédération contrôlées par elle) qui donnent une lecture exhaustive du résultat et du patrimoine de cet écosystème.

Est également présentée **la clôture budgétaire de la Confédération**. C'est une grille d'analyse différente, non pas comptable mais gestionnaire : on y voit la clôture de chaque budget en fonction des ressources qu'on choisit d'allouer à ce budget (notamment ce que finance chaque part de cotisation conformément à la charte de la cotisation syndicale CFDT). La clôture budgétaire est un instrument de pilotage des activités.

La clôture budgétaire présente tous les budgets qui reçoivent une part de la cotisation :

- La clôture du budget des systèmes d'information ;
- La clôture du budget de fonctionnement confédéral ;
- La clôture du budget de la CNAS ;
- La clôture du budget de la presse ;
- La clôture du budget de la solidarité syndicale mondiale ;
- La clôture du fonds d'organisation.

Les projets, les activités ou participations ponctuelles sont financés par les ressources aléatoires. Ainsi, des budgets projets (par exemple, campagnes électorales, initiatives thématiques et revendicatives, études etc.), qui constituent le budget projets/extraordinaire, complètent le dispositif ci-dessus.

1.2. Un exercice comptable bénéficiaire sur les périmètres social et consolidé

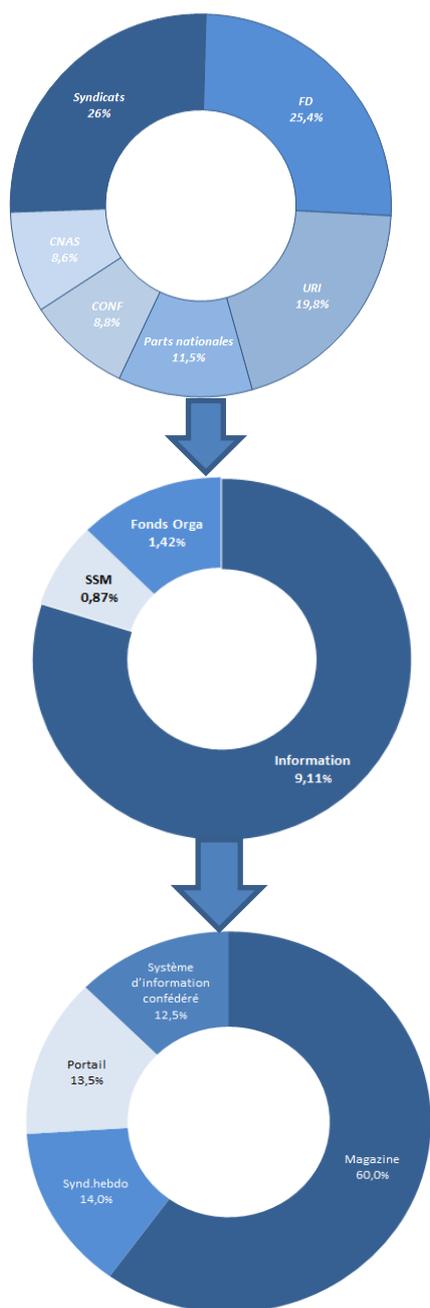
Les comptes sociaux font apparaître un bénéfice 3 135 086 € pour 2021, les comptes consolidés de 3 821 794 €. La diminution de ces résultats par rapport à 2020 ne résulte pas principalement d'une forte évolution de l'activité en 2021, mais d'un écart de provisions avec 2020 sur la CNAS. En effet le coût moyen par dossier a été revalorisé pour tenir compte d'une réalité constatée. L'écosystème confédéral a donc à la fois des entités dont les comptes sont bénéficiaires, grâce principalement aux produits financiers ou exceptionnels et de nombreux autres budgets en déficit. Le financement des budgets de fonctionnement ne peut être assis sur ces produits variables.

2. Les cotisations en 2021

2.1. La répartition de la cotisation et le rôle du CNC

La cotisation de chaque adhérent CFDT est répartie conformément à la charte de la cotisation syndicale CFDT. Le CNC veille chaque année à l'utilisation des parts de cotisations conformément à leur objet. Les cotisations sont réparties aux syndicats/UTR, organisations et Confédération, avec une utilisation déterminée de la part CNAS et des parts nationales.

La cotisation des salariés est ainsi répartie :

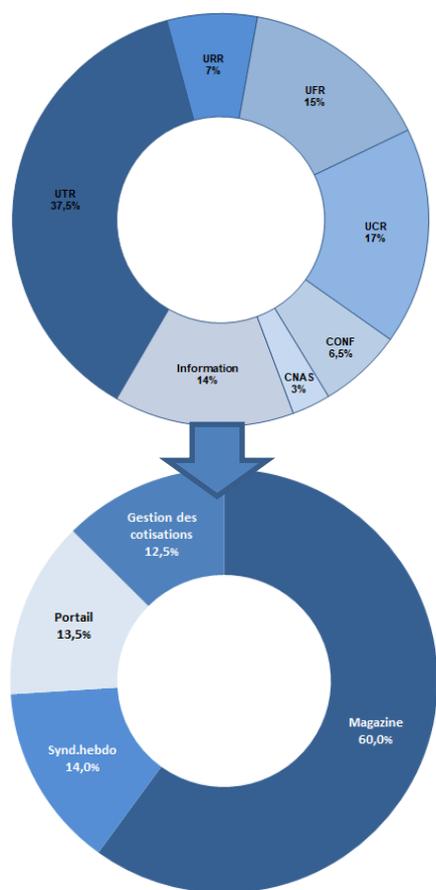


Part des syndicats	Syndicats	26
Part des FD	FD	25,4
Part des URI	URI	19,8
Parts nationales	Parts nationales	11,4
Part CONF (budget de fonctionnement)	CONF	8,8
Part CNAS (budget CNAS)	CNAS	8,6

Part Information	Information	9,11
Part Solidarité syndicale mondiale (budget SSM)	SSM	0,87
Part Fonds d'organisation et de syndicalisation (budget FOS)	Fonds Orga	1,42

Magazine	Magazine	60
Syndicalisme hebdo	Synd.hebdo	14
Portail	Portail	13,5
Système d'information confédéré	Système d'informatio	12,5

La cotisation des retraités se répartit ainsi :



Part des UTR	UTR	37,5
Part des URR	URR	7
Part des UFR	UFR	15
Parts des UCR	UCR	17
Part CONF (budget de fonctionnement)	CONF	6,5
Part CNAS (budget CNAS)	CNAS	3
Part Information	Information	14

Magazine	Magazine	60
Syndicalisme hebdo	Synd.hebdo	14
Portail	Portail	13,5
Gestion des cotisations	Système d'information confédéré	12,5

2.2. Le découpage budgétaire issu de la politique financière confédérale

Un premier niveau de découpage budgétaire correspond à la ventilation des parts de la cotisation prévue par la charte de la cotisation syndicale :

- *Le budget de fonctionnement confédéral*, principalement assis sur la part de cotisation confédérale, mais également sur les produits des placements prévus à cet effet et la part réservée à la Confédération des versements de l'AGFPN, correspond au budget de fonctionnement de la Confédération. On y trouve une grande partie du personnel, les locaux et moyens informatiques utilisés par ce personnel, mais aussi les charges de fonctionnement politiques des instances comme le BN ou la CE, les activités permanentes (charges de fonctionnement des services, des commissions permanentes comme la CCO, etc.).
- *Le budget de la Cnas* dont les recettes cotisations sont complétées par les produits financiers d'une réserve prévue à cet effet ;
- *Le budget de la presse*, financé par la part Information provenant des cotisations, qui doit couvrir l'essentiel des charges du Magazine, une partie de Syndicalisme Hebdo et du Portail. Une partie de cette part est aussi consacrée au système d'information confédéré.
- *Le budget de la Solidarité syndicale mondiale.*
- *Le budget du fonds d'organisation et de syndicalisation ;*

La périodicité, et le caractère plus aléatoire de certaines ressources et activités conduisent à compléter ce dispositif par des budgets annexes (formation syndicale par exemple) ou des budgets ponctuels de projets (anciennement budget extraordinaire) déclinant le plan de travail ou finançant des initiatives, des rassemblements, des études.

Cette présentation budgétaire vise à **asseoir les budgets de fonctionnement sur les ressources pérennes, et à garantir la juste utilisation des parts de cotisations, pour la**

2 – Les cotisations en 2021

Confédération ou des missions confédérées. Cette présentation relève de la gestion et s'ajoute à la présentation légale et comptable de nos comptes sociaux et consolidés.

2.3. Les produits de cotisations de l'ensemble des structures et des budgets gérés par la Confédération sont atones en 2021

Le nombre de cotisations a diminué au global de 0,70 % en 2021 : - 0,78 % pour les cotisations des actifs, + 0,44 % pour les retraités. La valeur de la cotisation moyenne des salariés est de 13,409 € (13,2664 € en 2020), soit une augmentation de 1,07 % par rapport à 2020. La cotisation moyenne des retraités s'établit à 9,3066 €, soit en augmentation de 1,41 %.

Le montant de la collecte réelle 2021 des actifs connaît une très légère augmentation par rapport à 2020 (0,29%) mais elle est inférieure à la prévision budgétaire : en dépit d'hypothèses très prudentes, du fait de la crise sanitaire au moment de l'élaboration du budget en septembre 2020, la combinaison d'un nombre de cotisations inférieur à 2018 et d'une faible revalorisation du montant mensuel de la cotisation aboutit à une ressource cotisations moindre que prévue. Le montant de la collecte des retraités croît de 1,86%.

Ventilations des produits Cotisations - salariés	2019 Clôture	2020 Clôture	2021 Budget	2021 Clôture
Syndicats	23 643 753,96	23 678 969,85	23 911 276,57	23 762 024,18
Fédérations	19 918 596,16	19 945 006,00	20 100 614,60	19 987 984,15
Régions	15 530 491,65	15 551 827,36	15 672 050,22	15 584 882,58
Confédération *	6 900 826,51	6 909 908,50	6 963 674,82	6 924 477,49
Fonds Information	7 144 645,18	7 153 765,55	7 210 126,39	7 169 542,32
Solidarité syndicale mondiale	684 713,59	685 926,13	690 820,75	687 422,37
Fonds Organisation	1 114 238,71	1 116 114,98	1 124 474,65	1 117 991,97
Caisse nationale d'action syndicale	6 744 176,16	6 752 964,60	6 805 466,79	6 767 511,91
Union confédérale des cadres	949 682,25	950 956,32	930 785,21	952 989,63
Total Collecte répartie	82 631 124,17	82 745 439,30	83 409 289,99	82 954 826,60
Total Collecte	82 815 519,21	82 951 271,33	0,00	83 191 659,05
Nombre Cotisations	6 316 546	6 252 745	6 303 109	6 204 173
Valeur Moyenne Mensuelle	13,11	13,27		13,41

Ventilations des produits Cotisations - retraités	2019 Clôture	2020 Clôture	2021 Budget	2021 Clôture
Unions territoriales de retraités	1 523 570,00	1 540 602,14	1 528 983,85	1 569 178,42
Unions fédérales de retraités	341 815,51	341 933,48	344 812,44	346 581,38
Développement / Solidarité	267 303,04	273 112,09	266 339,82	279 697,11
Union confédérale des retraités	690 355,31	697 057,61	692 657,03	709 818,25
Unions régionales de retraités	284 261,31	286 997,39	285 222,18	292 254,30
Confédération	263 963,35	266 494,38	264 845,99	271 391,84
Fonds Information	568 522,62	574 039,55	570 444,37	584 553,56
Caisse nationale d'action syndicale	121 832,69	123 018,07	122 257,15	125 264,69
Total Collecte répartie	4 061 623,83	4 103 254,71	4 075 562,83	4 178 739,55
Total Collecte	4 062 839,46	4 108 250,95	0,00	4 184 463,53
Nombre Cotisations	449 070	447 664	444 895	449 622
Valeur Moyenne Mensuelle	9,05	9,18		9,31

La différence entre la collecte des syndicats et des UTR et la collecte répartie s'explique par des frais payés par le SCPVC (frais bancaires, impayés, prélèvements, virements et régularisation d'exercice).

(^c) Inclus Outremer

3. La clôture du budget de fonctionnement confédéral

3.1. Le déficit du budget de fonctionnement diminue à nouveau en 2021

Le budget de fonctionnement confédéral comprend les charges de fonctionnement courant et leur financement par des recettes stables selon les règles de construction budgétaire. Dans les recettes stables, ne sont prises en compte que les ressources extérieures considérées comme pérennes.

Produits	17 585 562 €
Charges	18 455 861 €

Déficit du budget de fonctionnement confédéral : - **870 299 €**

Le déficit du budget de fonctionnement de la Confédération, envisagé autour de 1,96 M€, est « moindre » que prévu, principalement parce que le financement AGFPN est supérieur de plus d'1 M € au budget.

Ainsi, les produits 2021 ont été supérieurs à la prévision budgétaire 2021 de 4,4%. Si les cotisations ont un réalisé inférieur au budget et que les ressources en provenance du CESE baissent de plus de 40% suite à la réforme de l'institution, la part AGFPN revenant à la Confédération dépasse de 22% l'hypothèse budgétaire nécessairement prudente.

Le total des charges 2021 est inférieur aux prévisions budgétaires de 1,86% et quasi équivalent à la clôture 2020.

C'est donc la combinaison de ressources extérieures, plus importantes que prévues, et la maîtrise des charges qui permet de réduire ce déficit. On verra, cependant, dans le détail que les différents postes de charges n'ont pas tous évolué dans le même sens.

3.2. Les différents postes

Budget de fonctionnement	2018 Clôture	2019 Clôture	2020 Clôture	2021 Clôture
Communication extérieure	392 899,33	403 519,28	286 721,75	243 512,62
Fonctionnement politique des instances	1 381 379,51	685 989,35	574 913,10	623 074,86
Activités nationales	961 060,13	802 082,37	532 175,44	501 597,37
Activités internationales	537 981,67	387 792,05	341 069,37	329 606,60
Charges de gestion courante	121 991,94	93 556,55	92 098,34	115 379,69
Personnel	14 616 864,05	14 565 221,04	13 712 425,67	13 629 266,71
Locaux	1 204 352,52	1 192 582,04	1 241 744,04	1 305 375,60
Informatique / SI	1 462 149,48	1 526 642,37	1 665 145,21	1 708 047,67
Total charges	20 678 678,63	19 657 385,05	18 446 292,92	18 455 861,12
Cotisations Salariés	6 804 206,17	6 900 826,51	6 909 908,50	6 924 477,49
Cotisations Retraités	258 172,57	263 963,35	266 494,38	271 391,84
Reversements Conseillers CESE	574 422,10	576 195,02	582 998,67	345 335,01
Dotations Conseillers techniques	572 888,56	555 159,27	517 748,00	608 648,00
Recettes complémentaires	137 939,57	85 330,11	60 753,83	109 582,03
Contribution réserve de financement	1 861 400,00	1 861 400,00	1 861 400,00	1 861 400,00
Droit syndical	2 234 864,61	2 372 771,63	2 224 762,53	1 910 510,39
Financement Dialogue Social	6 683 047,13	5 560 450,00	4 839 841,00	5 554 217,54
Total produits	19 126 940,70	18 176 095,88	17 263 906,91	17 585 562,29
Résultat	-1 551 737,93	-1 481 289,17	-1 182 386,01	-870 298,83

4. La clôture du budget presse

4.1. Les principes généraux et résultats 2021

La part de cotisation Information en 2021

Le produit de la part de cotisation mutualisée Information (salarié, retraité) se partage entre le Magazine (60%), SH (14%), cfdt.fr (13,5%) et Gasel (12,5%), outils qui sont tout ou partie au service de l'information de l'organisation CFDT. Cette part de cotisation se monte à 7 754 095,88 € en 2021. Initialement répartie entre le Magazine et SH, et afin de répondre à de nouveaux besoins, cette part a évolué pour financer une partie du système d'information confédéré. Cela a mécaniquement diminué les ressources attribuées aux budgets des différents titres.

Le montant de la ressource pour la presse et cfdt.fr, compte-tenu des différents régimes de TVA applicables, est de **6 492 346, 51 €**. La répartition de ce produit est la suivante :

	2021	HT 2021
Magazine	70,19%	4 556 765,45
Syndicalisme Hebdo	16,38%	1 063 245,27
CFDT.FR	13,44%	872 335,79
Total	100,00%	6 492 346,51

4.2. Les résultats des titres en 2021

Presse	2018 Clôture	2019 Clôture	2020 Clôture	2021 Clôture
CFDT Magazine	4 921 852,75	4 829 036,24	4 491 005,78	5 022 139,47
Syndicalisme Hebdo	1 913 228,89	2 058 071,16	1 857 537,83	1 221 911,05
Action Juridique	308 258,12	292 427,20	270 096,66	283 606,51
CFDT : La Revue	225 122,60	0,00	0,00	0,00
CFDT.FR	1 157 731,01	1 035 381,81	1 023 670,51	1 272 178,63
Sous-total Presse	8 526 193,37	8 214 916,41	7 642 310,78	7 799 835,66
CFDT Productions	549 117,57	392 899,56	327 316,87	398 035,57
Audiovisuel	237 185,44	214 218,67	236 417,97	234 640,49
Agenda	314 109,21	327 395,49	272 167,17	262 808,64
Sous-total autre Presse	1 100 412,22	934 513,72	835 902,01	895 484,70
Total Charges	9 626 605,59	9 149 430,13	8 478 212,79	8 695 320,36
Cotisations Salariés (HT)	5 898 609,45	5 982 065,86	5 989 702,16	6 002 911,72
Cotisations Retraités (HT)	465 551,38	476 012,41	480 631,62	489 434,79
Abonnements / Ventes	1 372 972,98	1 307 402,83	1 055 703,57	585 583,67
Subventions	121 381,99	85 088,83	83 308,95	83 378,48
Divers	280 836,49	265 046,82	251 657,81	247 991,07
Total Produits	8 139 352,29	8 115 616,74	7 861 004,11	7 409 299,73
Résultat	-1 487 253,30	-1 033 813,39	-617 208,68	-1 286 020,63

Résultats 2021 des différents titres et autres activités de CFDT Presse

CFDT Magazine	-207 458,06
Syndicalisme Hebdo	-152 570,67
Action juridique	-177 268,41
CFDT.FR	-351 256,17
Audiovisuel	-191 004,12
CFDT Productions	-206 463,20
Agenda Guides	0,00
Résultat	-1 286 020,63

4.3. Les faits notables pour les différents titres et activités

La situation de la presse/information se dégrade à nouveau en 2021. Il ne faut pas nécessairement y voir une tendance.

Le SH digital est en déficit (moins cependant que dans la version papier). On peut cependant espérer que ce déficit se réduira en 2022 (aucune impression contrairement à 2021, et des marges de progrès pour la publicité).

Pour le Magazine, l'impression de l'ensemble des numéros 2021 ramène le titre en déséquilibre. Cela doit conduire à une réflexion sur le nombre annuel de numéros publiés en print, dans un contexte de forte hausse des coûts du papier.

Enfin, le cfdt.fr voit ses charges être particulièrement élevées en 2021, du fait du passage en charges de toutes les immobilisations en cours du site du fait du rythme des évolutions.

4.4. Focus sur la part information dédiée au système d'information confédéré, notamment la gestion du référentiel CFDT et des cotisations

Les charge de système d'information comprennent notamment **les charges de fonctionnement et d'amortissement des applications confédérées** (qui servent à l'ensemble des syndicats et organisations CFDT) et des applications confédérales (utilisées par la Confédération) ; les charges d'amortissements des projets informatiques qui nous engagent sur plusieurs années.

Les coûts de fonctionnement des applications à mission confédérée augmentent en 2021.

Côté amortissements, les charges annuelles de Gasel demeurent très élevées (plus de 1,6 M€, à courir sur 7 années encore) et ce chiffre va continuer de progresser jusqu'en 2024 et jusqu'à la fin des amortissements de la première immobilisation en 2014.

Côté ressources, il faut redire que la part de cotisation Information, affectée au financement du système d'information confédéré (807 718, 06 €), demeure très insuffisante au regard des charges de fonctionnement, des charges d'infrastructure et des charges d'amortissement des applications à missions confédérées (plus de 3,2 M €) financées par cette seule part et le budget de la Confédération.

Concrètement, cela veut dire que l'ensemble des syndicats et organisations fédératives et Confédération paient ensemble 807 718, 06 € pour le système Gasel, le prélèvement et la ventilation des cotisations, le logiciel Trésor'syndicat. Rapporté à chacun, c'est... très peu.

Le reste (2,4 M €) est financé par la seule Confédération. La réflexion proposée dans la résolution sur la cotisation devra, si elle est adoptée, traiter du financement de l'information CFDT (Presse, système d'information, cfdt.fr, etc.).

5. La clôture du budget de la CNAS

5.1. Le contexte de l'exercice 2021

L'exercice 2021 est caractérisé par un effort de formation des utilisateurs de l'Appli CNAS. La CNAS a mis en place des visio-formations sur deux modules : un module de connaissance de la CNAS et de ses dossiers et un module de prise en main de l'Appli. Le nombre d'inscriptions est important et a nécessité le doublement des sessions. Ainsi, 230 personnes ont été formées en 2021. La maîtrise du suivi des dossiers par les syndicats a accentué la fermeture de dossiers terminés laissés ouverts. Fin 2021, le stock de dossiers en cours est passé sous la barre des 7 500 dossiers alors qu'il était à 9 000 en début d'exercice.

5.2. Les produits et leur répartition par branche

Le budget de la CNAS est alimenté par une part des cotisations. Cette part est fixée à 8,6% pour la cotisation des salariés et 3% pour celle des retraités. Pour 2021, le montant de la part CNAS des cotisations s'établit comme suit :

- Cotisation des salariés : **6 767 511,91 €**
- Cotisation des retraités : **125 264,69 €**

Les recettes cotisations sont complétées par les produits financiers provenant de la réserve de financement, constituée à partir des résultats des exercices antérieurs pour un montant de 1 676 900 €. Cette recette complémentaire permet de financer le fonctionnement de la CNAS.

Le budget de la CNAS, déduction faite des charges de gestion, est affecté en pourcentage pour chacune de ses « branches ». Cette répartition statutaire a été fixée par le congrès confédéral de Rennes et s'établit comme suit :

- 15 % pour la branche « grève » ;
- 45 % pour la branche « juridique » (défense du droit syndical, défense juridique au titre de l'intérêt général ou collectif, soutien aux adhérents.) ;
- 10 % pour la branche « actions de proximité » ;
- 13 % pour la branche « aide aux services aux adhérents » (dont Réponses à la carte) ;
- 5% pour la branche « conseil & expertise » ;
- 12 % pour la branche « autres prestations » (victimes de la répression syndicale, assurances, contrat défenseur, soutien aux rétro-adhérents).

Chaque jour ouvré, la CNAS enregistre une douzaine de nouveaux dossiers et effectue à peu près autant de paiements vers les syndicats. En 2021, il y a eu **2 207 dossiers** ouverts à la CNAS (tous types).

5.3. La branche Grève

Alors que l'année 2020 avait témoigné d'un pic de conflictualité lié au projet de réforme des retraites avec un réalisé à 111% du budget alloué, l'année 2021 est une année « normale ». Au total, il y a eu 167 dossiers ouverts et c'est **293 766,00 €** qui ont été versés par la CNAS en soutien à nos adhérents, soit un tiers du budget statutaire.

Ceci représente plus de **42 146 heures d'arrêt de travail indemnisés**.

Les secteurs fédéraux ayant eu recours à la prestation grève en 2021 sont (par ordre décroissant) : FGTE, FGMM, Services, FGA, Banques-Assurances, Santé-Sociaux, FCE, Interco, F3C, FNCB, SGEN, FEP et Finances.

5.4. La branche Juridique

Les versements CNAS sur les dossiers juridiques de syndicats et les dossiers adhérents sont similaires à ceux de 2020.

Les paiements sont répartis comme suit :

- | | |
|--|-----------|
| - Dossiers juridiques au titre du droit syndical : | 738 987 € |
| - Dossiers juridiques au titre de l'intérêt général ou collectif : | 478 635 € |
| - Dossiers de soutien à l'adhérent : | 779 410 € |

Les mesures adoptées pour une prise en charge du parajudiciaire et des recours administratifs à titre expérimental ainsi que la hausse du forfait avocat ont renchéri le coût moyen des dossiers adhérents.

5.5. La branche Action / Actions de proximité

Cette prestation destinée aux syndicats pour aller à la rencontre des salariés éloignés du syndicalisme est déclinée en deux types de projets : « négociations de protocoles électoraux » et « lieux de rencontre des salariés éloignés du syndicalisme ».

Concernant l'aide à la négociation de protocoles, la CNAS a versé en 2021 la somme de **68 203 € correspondant à 6 820 négociations**. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2020.

Concernant les « lieux de rencontre des salariés éloignés du syndicalisme », les versements s'établissent à **108 910 €** (130 889 € en 2020).

5.6. La branche Services aux adhérents

Cette branche budgétaire a été créée lors du congrès de Marseille de 2014 pour accompagner les expérimentations de services en direction des adhérents, leur apporter une aide individuelle concernant des informations ou des réponses à des demandes précises, les orienter vers les services aptes à traiter un problème particulier en prenant appui sur le réseau CFDT. Aujourd'hui c'est le dispositif « **Réponses à la carte** » qui est concerné.

La CNAS finance :

- Le contrat avec le centre d'appels DOMPLUS (702 000 €) ;
- L'amortissement annuel du logiciel OPERA ;
- Le projet confédéral « Réponses à la Carte » sur la base d'un engagement annuel.

5.7. La branche Conseil et expertise

Cette branche, créée lors du congrès de Rennes de juin 2018, commence à monter en puissance. En 2021, la CNAS a financé pour **111 738 €** d'activité de conseil ou d'expertise. C'est un chiffre en forte hausse par rapport à 2020 (58 638 €) et qui témoigne de l'appropriation par les syndicats et les organisations de cette nouvelle aide de la CNAS.

5.8. La branche Autres actions

5.8.1. Les dossiers Victimes

Ces dossiers ont pour but d'aider financièrement les militants subissant, dans le cadre d'une responsabilité syndicale, une mise à pied avec perte de salaire (ou heures de délégation non payées etc.). En 2021, les secours versés par la CNAS pour les militants victimes de la

répression s'élèvent à **9 452 €**. Ce chiffre modeste, inférieur aux années précédentes, est lié au fait qu'il s'agit d'un « risque » aléatoire non prévisible.

5.8.2. La formation des défenseurs syndicaux

Dans le cadre de l'animation du réseau des défenseurs agréés par la CNAS, les défenseurs sont abonnés à la revue « Action Juridique » (30 000 €). Des réunions d'information et d'animation sont également budgétées, mais la crise sanitaire a conduit à repousser cette activité sur 2022.

Concernant l'aide financière à la formation des défenseurs (public et privé), l'activité a été ralentie mais il a été possible, pour les structures, d'organiser quelques formations en vidéoconférence. En 2021, la CNAS a financé environ **1140,50 jours** de formation pour un montant de **140 930 €**. Ces chiffres sont en forte hausse par rapport à 2020. Néanmoins, il y a une forte disparité et plusieurs URI ne sollicitent pas la CNAS. Cela peut également témoigner d'un manque de politique de formation des défenseurs par endroits...

5.8.3. Les assurances

Ce poste recouvre :

- L'assurance « responsabilité civile syndicats » qui couvre toutes les structures lorsqu'elles sont amenées à louer temporairement une salle, ainsi que les fautes ou défaillances des défenseurs juridiques agréés dans le cadre d'un dossier CNAS ;
- L'assurance « vie syndicale » qui protège l'ensemble des adhérents participant à une initiative CFTD ;
- L'assurance « vie professionnelle » couvrant tous les adhérents en cas de mise en cause par un tiers dans le cadre de leur exercice professionnel ;
- La charge de 2021 pour ce poste a été de **85 242 €**, identique à 2019 et 2020.

La CNAS évalue annuellement, avec la MACIF, les contrats en cours. Des extensions de garanties sont en cours de négociation.

5.9. Les frais de gestion

Les frais de gestion couvrent les dépenses liées aux frais de personnel de l'unité CNAS, d'une partie du service juridique, des frais informatique/SI, des dotations aux amortissements ainsi que les frais de fonctionnement de l'unité CNAS : loyer, téléphone, frais d'impression et les dépenses liées aux réunions. Ils couvrent également les frais de communication de la CNAS dont une partie des cartes d'adhérent, du guide des trésoriers, etc. La gestion de la CNAS représente **2 233 863 €** dont **1 469 488 €** de frais de fonctionnement. Pour rappel, les produits financiers issus de la réserve de financement pour un montant de **1 676 900 €** permettent de couvrir ces frais de fonctionnement.

5.10. La provision des dossiers

La provision du coût des dossiers en cours est une obligation pour avoir une image sincère des comptes de la CNAS. Afin de couvrir le risque financier, les dossiers pris en charge doivent être provisionnés jusqu'à leur fermeture. La campagne de fermeture des dossiers terminés laissés ouverts vise aussi à diminuer les provisions nécessaires.

Un coût moyen statistique est appliqué par type de dossier. Le renchérissement des dossiers lié aux extensions de prise en charge par la CNAS a conduit à appliquer, en 2021, de nouvelles valeurs. Le coût moyen des dossiers s'établit comme suit :

- Dossier adhérent : 718 €
- Dossier juridique de droit syndical : 2 185 €
- Dossier juridique intérêt général : 3 070 €

5 – La clôture du budget de la CNAS

Au total, les provisions 2021 augmentent de **1 544 171 €**.

5.11. Le tableau de résultat 2021

Le résultat budgétaire CNAS de l'exercice 2021 est un excédent de **1 382 145,21 €**.

Lignes Budgétaires	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021
Branche Grève	1 029 344,73	941 708,00	293 766,00
Grève	1 029 344,73	941 708,00	293 766,00
Branche Juridique	1 790 173,62	2 825 124,00	1 997 032,98
Adhérents	567 570,38	960 542,00	779 410,58
Tactique / Intérêt Général ou Collectif	451 008,20	904 040,00	478 635,38
Droit syndical	771 595,04	960 542,00	738 987,02
Branche Service aux adhérents	702 000,00	816 147,00	713 421,48
Réponse à la Carte / projet RàC	0,00	54 147,00	781,48
Contrat DOM+	702 000,00	702 000,00	702 000,00
Amortissement OPERA		60 000,00	10 640,00
Branche Actions de proximité	312 188,91	627 805,00	177 112,62
Négociation de protocoles électoraux	181 300,00	189 000,00	68 202,70
Lieux de rencontre des salariés	130 888,91	438 805,00	108 909,92
Reliquat branche Action	0,00		0,00
Branche Conseil & expertise	58 637,36	313 903,00	111 738,10
Dossiers Conseil & expertise	58 637,36	313 903,00	111 738,10
Branche Autres actions	201 513,36	753 366,00	269 089,28
Victimes	20 430,31	90 404,00	9 451,91
Assurance	85 242,00	256 144,00	85 242,00
Abt Défenseurs Action Juridique	34 011,05	30 135,00	30 340,57
Formation défenseurs	55 030,00	150 673,00	140 930,00
Animation réseau défenseurs	0,00	165 741,00	3 124,80
Actions Diverses Solidarité	6 800,00	60 269,00	0,00
Total Prestations CNAS	4 093 857,98	6 278 053,00	3 562 160,46
Gestion de la CNAS	2 193 518,97	2 326 571,00	2 233 862,63
Frais de fonctionnement	140 094,57	131 900,00	153 749,90
Frais de personnel	591 101,76	610 000,00	521 908,07
Comités de gestion et groupes de travail	2 926,22	7 500,00	1 662,12
Prestation extérieures (dont SJC)	715 144,77	807 100,00	738 344,94
Frais de communication	32 030,88	103 500,00	53 823,04
Dot. Amortisst. Belleville	513 787,15	501 142,00	504 301,63
Dot. Amortisst. Logiciels	198 433,62	165 429,00	260 072,93
Charges exceptionnelles exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
Total charges	6 287 376,95	8 604 624,00	5 796 023,09
Cotisations	6 875 982,67	6 927 724,00	6 892 776,60
Cotisations actifs	6 752 964,60	6 805 467,00	6 767 511,91
Cotisations retraités	123 018,07	122 257,00	125 264,69
Contribution Réserve de financement	1 676 900,00	1 676 900,00	1 676 900,00
Dont particip. SCI Loire Jaurès			
Produit Exceptionnel sur exercice	3 998,30		700,00
Produits sur exercice antérieur	105 638,27	0,00	144 522,37
Total produits	8 662 519,24	8 604 624,00	8 714 898,97
Provisions dossiers Adhérents	-87 185,53		914 613,39
Provision dossiers Intérêt général ou collectif	-721 822,18		360 776,91
Provisions dossiers droit syndical	-1 059 149,21		268 780,32
Ecart de provisions	-1 868 156,92	0,00	1 544 170,62
Produits financiers	1 704,58		24 356,56
Revenus prêts conf & orgas	1 704,58		24 356,56
Revenu placement VMP	0,00		0,00
Charges financières	12 154,87		16 916,61
Dépréciation placement VMP	12 154,87		16 916,61
Contributions & revenus placements	-10 450,29	0,00	7 439,95
Résultat exercice	4 232 848,92	0,00	1 382 145,21

6. La clôture du budget de Bierville

En 2021, la crise sanitaire a conduit à une nouvelle fermeture de Bierville sur 7 semaines (du 1^{er} au 10/01/2021 et du 22/03 au 02/05/2021). Par ailleurs, les travaux limitant drastiquement la capacité de lits du centre, le taux de remplissage a été contraint. Il n'y a eu que 5 964 journées séminaires réalisées, largement en dessous d'une année dite « normale ». Cela représente 39% de l'activité 2019, année de référence parce qu'excédentaire,

L'activité réalisée représente 44 % des contrats initiaux. 7 484 journées séminaires ont été annulées (5 976 journées d'annulation de session et 1 508 journées d'annulation d'inscrits aux sessions).

En période « normale », des objectifs de fréquentation sont fixés par organisation, en fonction de leur nombre d'adhérents, pour atteindre l'équilibre budgétaire (au total 17 530 journée/an). Pour la Confédération, on fixe un nombre forfaitaire.

Ces objectifs de fréquentation ont été divisés par deux en 2021, lors de l'élaboration du budget, pour tenir compte des travaux de rénovation privant le centre de la moitié de sa capacité d'hébergement.

Au final, sur un objectif de 8 766 journées, 5 964 ont été tenues (3 803 en 2020). La conjugaison des travaux de rénovation et des conditions sanitaires expliquent ce résultat. Notons cependant que dans ce contexte, les organisations ont accepté de modifier leurs habitudes de réservations en réservant les lundis et vendredis, jours qui jusque-là, étaient très peu occupés.

Pour 2022, l'objectif est à nouveau fixé à 8 766. Toutes les organisations sont invitées à solliciter Bierville pour y organiser leurs événements et ce, afin de faire vivre la Maison de la CFDT dans ce contexte difficile. Toutes les demandes ne peuvent être satisfaites (les organisations visent souvent les mêmes périodes et ont des attentes de grandes salles similaires) mais il faut conserver ce réflexe. Le Bureau national a fait le choix de la rénovation de notre centre et d'un investissement majeur. A la sortie de la crise sanitaire et des travaux, il y aura une responsabilité collective de le faire vivre.

Les objectifs par organisation seront mis à jour après les travaux.

6.1. Les produits

Produits	2020 Clôture	2021 Budget	2021 Clôture
Forfait séminaire	395 734,72	868 000,00	659 786,30
Prestations complémentaires séjour	10 839,60	25 000,00	13 832,30
Dotations non utilisées	27 273,76	10 000,00	46 712,36
Prestations Bar	24 893,13	54 000,00	44 776,12
Autres prestations	3 201,98	33 000,00	9 672,63
Cotisation	545,00	500,00	540,00
Prestations hors-activités Bierville	5 755,12	16 000,00	5 664,35
Total des produits	468 243,31	1 006 500,00	780 984,06

Les produits réalisés représentent 78% des prévisions 2021.

Les prestations complémentaires séjours concernent les frais d'annulations pour 4 492 €, (les frais d'annulations, dus à la COVID-19, n'ont pas été facturés) et les repas améliorés pour 9 340 €. Les dotations non utilisées des organisations s'élèvent à 46 712 €.

6 – La clôture du budget de Bierville

Les autres prestations concernent les ventes de fournitures diverses, les photocopies et les prestations extérieures telles que les hôtels et/ou location de car. Les prestations Hors-activités concernent les ventes CFDT Productions pour 600 € et les locations à l'EUURL pour 5 064 €.

6.2. Les charges

Charges	2020 Clôture	2021 Budget	2021 Clôture
Bar	33 178,34	71 000,00	43 728,54
Hôtellerie	49 998,96	157 000,00	101 268,31
Restauration	306 704,50	594 000,00	548 291,13
Fonctionnement de Bierville	545 924,08	542 500,00	556 696,69
Parc	17 500,81	13 000,00	19 414,61
Charges à refacturer	0,00	21 000,00	3 570,36
Divers autres activités	390,80	1 000,00	617,36
Total des charges	953 697,49	1 399 500,00	1 273 587,00

Les charges réalisées représentent 91% des prévisions 2021 alors que les produits ne représentent que 78%. Le déséquilibre résulte aussi du fait que la plupart des charges sont incompressibles.

Détail des charges de fonctionnement	2020 Clôture	2021 Budget	2021 Clôture
Assurances autos	1 080,42	1 400,00	1 098,19
Frais entretien autos	4 139,34	500,00	4 882,03
Fourniture et Entretien équipements	43 463,47	46 000,00	44 348,55
Fluides	98 532,78	102 000,00	102 481,63
Frais de fonctionnement	48 034,57	45 000,00	41 226,85
SSI	49 424,06	56 000,00	61 224,37
Frais de personnel GIE	258 407,24	245 000,00	254 184,67
Impôts et taxes	26 395,00	27 000,00	28 062,00
Frais mandataires Eurest	16 447,20	19 600,00	19 188,40
Total	545 924,08	542 500,00	556 696,69

A noter : les consommations de fluides dues au chantier (électricité), représentent près de 15 000 € qui seront déduits des factures des entreprises en 2022, ce qui ramène les frais de fonctionnement à la prévision.

6.3. Le résultat 2021

Charges		Produits	
Bar	43 728,54	Prestations Bar	44 776,12
Hotellerie	101 268,31	Prestations hébergement	659 786,30
Restauration	548 291,13	Prestations complémentaires séjour	13 832,30
Fonctionnement de Bierville	556 696,69	Dotations non utilisées	46 712,36
Parc	19 414,61	Cotisation	540,00
Charges à refacturer	3 570,36	Autres prestations	9 672,63
Divers autres activités	617,36	Prestations Hors Activités Bierville	5 664,35
Total	1 273 587,00	Total	780 984,06
Résultat	-492 602,94		

Nous avons prévu, en raison des travaux, un résultat négatif de 393 000 €. La fermeture en 2021 pendant 7 semaines a alourdi ce déficit de 25% par rapport à la prévision, atteignant un niveau équivalent à 2020.

Les perspectives économiques des deux prochaines années ne s'annoncent pas bonnes. Le budget 2022 prévoit un déficit de 401 000 €.

Le retard dans le planning des travaux de rénovation, retard accentué par la crise sanitaire, aura un impact important sur les résultats des deux prochaines années et notamment en 2023

6 – La clôture du budget de Bierville

puisque la capacité totale de 154 chambres ne sera disponible qu'en juillet 2023 au lieu de mars 2023, (les mois d'avril à juin étant des mois très prisés).

La livraison de la phase 1 concernant les travaux du château et de la maison 2 est repoussée de mars à juin 2022. Les travaux des 3 autres maisons ne pouvant débuter qu'après livraison de la phase 1, ils ne pourront commencer qu'en juillet 2022 et s'étaleront jusqu'en juin 2023.

Pour la 3^{ème} année consécutive, les fonds propres de l'association sont négatifs. Ils atteignent la somme de - 1 261 050 €. La Confédération injecte la trésorerie nécessaire mais provisionne dans ses comptes l'importante dette de l'association à son égard.

6.3.1. Résultats comparés de 2015 à 2021

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre journées réalisées	13 841	15 625	14 776	13 289	15 181	3 803	5 964
Charges	1 905 443	1 878 127	1 860 099	1 675 655	1 772 314	953 697	1 273 587
Produits	1 643 043	1 785 067	1 743 630	1 636 259	1 787 366	468 243	780 984
Résultat	-262 400	-93 060	-116 469	-39 396	15 052	-485 454	-492 603
Erreur de TVA	48 183	-48 183					
Résultat	-214 217	-141 243	-116 469	-39 396	15 052	-485 454	-492 603

7.La clôture du budget solidarité syndicale mondiale

7.1. Les produits et les charges

Le budget Solidarité syndicale mondiale (article 8.1 de la charte financière) est alimenté par une partie de la cotisation de chaque adhérent à la CFDT (0,87 % de la cotisation). Ce montant est de 687 422 € en 2021. Il a vocation à financer des aides au mouvement syndical de pays en développement ou émergents, des opérations de solidarité syndicale ou à but humanitaire. Une part du budget est réservé au soutien des initiatives des organisations fédératives pour leurs actions s'inscrivant dans les rubriques A et B du présent tableau.

En 2021, les actions de solidarité se sont poursuivies mais les actions de terrain ont été entravées par la pandémie. Un gros travail a été entamé en fin d'année 2021 pour soutenir les syndicalistes réfugiés afghans en France.

Budget Solidarité syndicale mondiale	2019 Clôture	2020 Clôture	2021 Budget	2021 Clôture
A. Aide à des syndicats ou ONG pour organisation réunions, congrès, ou leur participation à des rassemblements ou initiatives régionales ou mondiales	49 786,10	16 026,40	47 000,00	20 322,00
B. Aide à des militants de syndicats en situation personnelle difficile (liberté, menaces, santé, etc.) - Turquie, Palestine, Iran, Algérie, Egypte	2 003,98	60 700,70	50 000,00	12 372,70
C. Actions solidarité organisées par la CSI ou des régionales de la CSI	2 000,00	10 000,00	10 000,00	5 000,00
Contribution Fonds solidarité CSI ou à des régionales CSI				
G. Aide aux organisations CFDT (FD/URI) engageant des actions répondant aux libellés A ou B ou visant à développer les engagements internationaux des militants ou responsables 5% du budget	19 500,00	14 000,00	102 800,60	18 000,00
D. Fonctionnement budget SSM	123 334,09	125 457,00	216 538,01	283 279,14
Personnel	97 002,86	105 140,13	178 407,24	244 959,46
Informatique+ Locaux	22 818,96	16 943,65	34 630,77	34 911,48
Divers (Honoraires, banque...)	3 512,27	3 373,22	3 500,00	3 408,20
E. Contribution au fonctionnement de l'Institut Belleville (hors projets)	135 000,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00
F. Financement Projets Institut Belleville	285 000,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
Total charges	616 624,17	646 184,10	846 338,61	758 973,84
Part de cotisation SSM	684 713,59	685 926,13	690 820,75	687 422,37
Total produits	684 713,59	685 926,13	690 820,75	687 422,37
Résultat	68 089,42	39 742,03	-155 517,86	-71 551,47
Total produits	684 713,59	685 926,13	690 820,75	687 422,37
Résultat	68 089,42	39 742,03	-155 517,86	-71 551,47

8. La clôture du budget du fonds d'organisation

La charte financière a prévu de mutualiser 1,42% de la cotisation de chaque adhérent pour les actions des organisations, sur les priorités de développement syndicale et de structuration fixées par le BN et le CNC et sur proposition de la Commission confédérale d'organisation (CCO). Ces ressources viennent en complément des financements du développement par les syndicats, fédérations et régions.

Fonds d'organisation	2019 Clôture	2020 Clôture	2021 Clôture
Reversements aux organisations			
Montant de l'année	587 367,38	386 935,24	743 443,60
Dénouement exercice antérieur	-26 522,26	-40 784,55	87 838,36
Sous-total	560 845,12	346 150,69	831 281,96
Fonctionnement / amortissements	310 413,70	321 255,16	348 388,90
Global challenge Grand Boost	0,00	0,00	34 723,18
Total charges	871 258,82	667 405,85	1 214 394,04
Produits cotisations	1 114 238,71	1 116 114,98	1 117 991,97
Contribution Task Force développement		190 000,00	190 000,00
Total produits	1 114 238,71	1 306 114,98	1 307 991,97
Résultat	242 979,89	638 709,13	93 597,93

Lors de l'exercice 2021, le reliquat des FOS 2020 sur les projets validés, cette année-là, est venu abonder le budget 2021. La CCO a attribué aux projets des organisations des financements à hauteur de 1 028 023 €, projet Task Force Développement (ACDC) inclus. Cela représente 151 977 € de moins que le budget prévisionnel. Cette différence s'explique par la difficulté des organisations à mettre en œuvre le projet ACDC.

A la clôture 2021, sur la base des retours des organisations sur les dépenses qu'elles ont réellement engagées, les reversements du fonds vers les organisations seraient de 831 282 €.

La crise sanitaire a eu un impact sur la réalisation des projets 2021. Nous constatons qu'il y a toujours un delta entre les sommes engagées et les sommes décaissées au moment de la clôture des projets ; cela peut s'expliquer par le différentiel entre le budget initial et le réalisé au final, ou par le fait que le projet n'a pas été réalisé ou partiellement réalisé.

Décisions à prendre :

- Approuver le rapport de gestion dans le cadre de l'approbation des comptes 2021 par le CNC.
-